

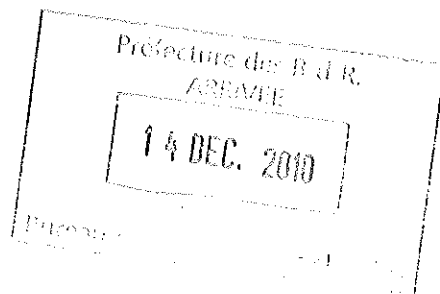
Département des Bouches du Rhône

ENQUÊTE PUBLIQUE

**RELATIVE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ
JACQUES FERRY EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉ D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION CLASSÉE : UN ENTREPÔT DE MATIÈRES
PLASTIQUE À ROQUEFORT LA BEDOULE
ZI LA PLAINE DU CAIRE**

RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Arrêté préfectoral n°207-2010 A du 3 septembre 2010



*Arinna Latz
Commissaire enquêteur,
Novembre 2010*

1. contexte

L'entreprise Jacques Ferry exerce depuis la fin des années 80 des activités de stockage de jouets sur le site de Roquefort la Bédoule et plus précisément sur la ZI La plaine du Caire.

La Société Ferry est « un des leaders en France dans la distribution de jeux et jouets et possède 3 départements (les collectivités, la grande distribution et les plagistes détaillants »

2. objet de l'enquête

Sur le site actuel, il y a 3 bâtiments (construits respectivement en 1989, 1997, 2005) et la société envisage la création de 2 autres bâtiments. **L'objet de la présente enquête est de régulariser la situation administrative des trois bâtiments existants et de demander l'exploitation de deux nouveaux bâtiments**

Le dossier qui accompagne l'enquête publique est composé de deux volumes. Le 1^{er} est la demande d'autorisation avec la présentation du projet et l'étude d'impact. Le 2nd est la demande d'autorisation avec l'étude dangers et la notice Hygiène et sécurité. Ce dossier a été préparé par un bureau d'étude Ginger Environnement & infrastructures situé à Agen.

3. présentation du projet

La demande d'autorisation concerne trois bâtiments existants et deux bâtiments futurs dans lesquels seront stockés des jeux et des jouets.

L'activité de l'entreprise se caractérise par :

- réception des jeux et jouets,
- stockage de ces produits,
- préparation des colis et expédition via des transporteurs ou via la flotte de véhicules

Les surfaces utilisées représentent :

- ◆ bâtiment 1 : 3700 m²
- ◆ bâtiment 2 : 2900 m²
- ◆ bâtiment 3 : 1200 m²
- ◆ bâtiment 4 (en projet) : 5600 m²
- ◆ bâtiments 5 (en projet) : 5700 m²

Les bâtiments existants permettent un stockage d'environ 6600 t/an, avec les deux nouveaux bâtiments, cela peut atteindre environ 16 000 tonnes de jouets/jeux par an.

Transport/accessibilité

L'étude détaille l'accès au site en montrant la faible accessibilité du site, le caractère sinueux de la D 559a (faible visibilité), l'étroitesse de certaines voies bien que n'entravant pas le croisement de deux poids lourds). Mais aucune recommandation n'est établie pour améliorer l'accessibilité.

Emploi

Le site fonctionne en employant une cinquantaine de personnes. La construction des deux bâtiments supplémentaires permettrait l'embauche d'une dizaine de personnes en plus.

Conformité des constructions existantes

Outre la construction des deux bâtiments, le projet prévoit la mise en conformité réglementaire. L'échéancier va de décembre 2009 à juin 2010 pour un montant de 786 455 €

4. impact sur l'environnement

Selon l'avis de l'autorité environnementale (DREAL) « le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre visant la protection et la gestion de la biodiversité. Il n'est pas situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique, et faunistique.

La zone sans laquelle s'inscrivent les installations est située dans une zone d'activité qui accueille divers entreprises et activités industrielle : les enjeux environnementaux y sont modérés.

De plus par la nature de l'activité de la société, les enjeux concernent essentiellement les rejets avec la maîtrise des pollutions, notamment accidentelles, la maîtrise des émissions de poussières et des nuisances sonores ainsi que la gestion des déchets et l'insertion paysagère des installations dans le parcellaire considéré.

5. cadre législatif et réglementaire

Le projet est concerné au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier présenté par l'entreprise Jacques Ferry est composé par tout d'abord une présentation des activités de la société, ensuite trois dossiers techniques sont développés :

- l'étude d'impact : voir l'avis de la DREAL
- l'étude de dangers :
- et une étude d'hygiène et de sécurité

6. déroulement de l'enquête

Les permanences ont eu lieu :

◆ Roquefort la Bédoule

- Le 25 octobre de 9 h à 12h
- Le 2 novembre de 9 h à 12h
- Le 9 novembre de 9 h à 12h
- Le 17 novembre de 9 h à 12h
- Le 25 novembre de 9 h à 12h

◆ Aubagne

- Le 25 octobre de 13h30 à 16h30
- Le 8 novembre de 13h30 à 16h30
- Le 23 novembre de 13h30 à 16h30

◆ Carnoux

- Le 27 octobre de 13h30 à 16h30
- Le 10 novembre de 13h30 à 16h30
- Le 23 novembre de 9 h à 12h

◆ Cassis

- Le 27 octobre de 9 h à 12h
- Le 10 novembre de 9 h à 12h
- Le 24 novembre de 9 h à 12h

Les permanences ont eu lieu dans les salles du conseil municipal des communes sauf pour Aubagne, où les permanences ont lieu au service technique, lieu relativement excentré.

Nombre de personnes ayant été reçu : 0

Nombre de personnes ayant émis un avis : 1

7. analyse et observation ; néant

L'observation rédigée par Pierre Barnier constate le flux de trafic que va générer la construction de ce bâtiment. En outre, il s'interroge sur l'origine de ces produits stockés, sur l'origine d'une parcelle et enfin sur la pertinence d'installer une telle activité sur ce site

Si la remarque sur les Flux est pertinente, notée également par l'avis de la DREAL, elle ne rentre pas dans le champ de l'enquête. Les produits stockés sont soumis à la réglementation qui semble respectée. Quand aux deux dernières remarques, elles ne me semblent pas rentrer dans le cadre de cette enquête. Le choix d'aménager la zone du Caire est un choix d'aménagement qui ne peut être dans le cadre de cette enquête analysée.

Département des Bouches du Rhône

Enquête Utilité publique

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

RELATIVE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ JACQUES FERRY EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉ D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE : UN ENTREPÔT DE MATIÈRES PLASTIQUE À ROQUEFORT LA BEDOULE ZI LA PLAINE DU CAIRE

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Arrêté préfectoral n°207-2010 A du 3 septembre 2010

L'enquête publique relative à la demande formulée par la société Jacques Ferry en vue d'être autorisé d'exploiter une installation classée ; un entrepôt de matières plastique à Roquefort La Bédoule (ZI La Plaine du Caire) s'est déroulée du lundi 19 mars 2007 au vendredi 25 octobre 2010 au 25 novembre 2010 dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le commissaire enquêteur après avoir pris connaissance des dossiers et dans la mesure où seule une observation a été formulée sur les registres d'enquête

donne un **AVIS FAVORABLE** à l'utilité publique de la de la modification du Plan d'aménagement de la Zone de la ZAC de Saint Louis

Fait à Aix en Provence, le 1^{er} décembre 2010 Arinna Latz